

MODULE DE FORMATION SUR 1 JOURNEE

Associations de solidarité internationale (ASI /ONG) et collectivités territoriales : Quels critères de demande de subvention ?

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse à des élus et agents des collectivités territoriales en charge du soutien aux associations de solidarité internationale, des échanges de jeunes, ...

L'objectif est de pouvoir aller plus en profondeur sur un point abordé lors de la 1^{ère} journée de formation sur l'accompagnement des ASI : l'élaboration de critères de subvention pour les ASI.

Formation réservée aux collectivités territoriales

OBJECTIFS DE LA JOURNEE

➤ Connaître les pratiques d'autres collectivités en matière de critères de financement

➤ Concevoir des critères adaptés à la situation de sa collectivité

OPTIONS

PEDAGOGIQUES

- Etude de pratiques de collectivités
- Large place au débat

Programme de la journée

TOUR DE TABLE

- Identification des pratiques et des attentes

LES DIFFERENTS TYPES DE CRITERES

- Eligibilité, priorité
- Critères juridiques, thématiques, géographiques, budgétaires, etc.

QUELS CRITERES POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Etude de dispositifs de différentes collectivités
- Quelle place pour les ASI dans la détermination des critères ?
- Réflexion sur les objectifs des fonds de soutien aux ASI.

REDIGER UN APPEL A PROJETS CLAIR POUR LES ASI

- Liste des points incontournables (quels acteurs ? où ? dans quel but ? quel budget ? etc.)

UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Quel intérêt ?
- Quel contenu ?
- Comment l'adapter à son public ?
 - Etude de dossiers de différentes collectivités
 - Discussion

PREPARER LA REALISATION DU BILAN ET L'EVALUATION DU DISPOSITIF

Animateurs :

Yannick Lechevallier
Directeur Général
Agence COOP DEC Conseil

Mélanie Saubion
Chargée de mission
Agence COOP DEC Conseil

Date :

Voir calendrier et bulletin d'inscription

Lieu :

Paris

Tarif :

299€ TTC par personne (Repas compris)

Information / inscription :

formation@coopdec.org

Cette journée peut être adaptée au sein de votre collectivité, pour le développement de votre propre politique de soutien.

Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 €

SIRET : 444 247 621 00022 - APE 7022Z - 30 rue Claude Tillier - 75 012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél : 01.40.09.20.26

Organisme agréé pour la formation des élus locaux